

Le mot du Président

La fiscalité directe locale est une des principales ressources des collectivités territoriales. Depuis 1980 et leur création sous leurs formes actuelles, les quatre taxes directes locales n'ont pas été réformées mais en revanche ont fait l'objet de multiples ajustements qui en ont largement altéré l'économie. Des couches successives d'amendements aux dispositifs d'origine en ont rendu la compréhension très difficile. Les états fiscaux rendent compte de cette complexité. C'est la raison d'être du groupe de travail « observatoire fiscal » que d'essayer de rendre lisible ce qui ne l'est pas naturellement. C'est en tout cas son ambition. Comme c'est du reste l'ambition de tous les groupes de travail de l'Afigese.

Le suivi de la fiscalité directe locale est d'autant plus important qu'il s'agit d'une fiscalité de stock en ce sens qu'elle est assise sur des assiettes essentiellement immobilières et dont les variations sont relativement limitées dans le temps. De par sa stabilité dans le temps, elle est le garant de l'autonomie fiscale des collectivités locales que l'on peut définir comme la capacité de modulation des taux. Connaître cette matière fiscale, appréhender les interrelations entre bases, plafonnements, abattements, dégrèvements, exonérations, liens entre les taux, plafonnement en fonction de la valeur ajoutée... est la condition *sine qua non* de la maîtrise du tissu fiscal.

Je pense que le présent ouvrage est une vraie réussite. Il cherche à la fois à donner des outils permettant de décrypter chaque modification des dispositifs fiscaux par la loi de finances, à appréhender le caractère systémique de la matière fiscale, à comprendre l'articulation des différents états fiscaux afin de pouvoir en tirer la quintessence en terme de connaissance et de diagnostic de sa fiscalité locale par la collectivité. Il propose enfin la mise en place d'un tableau de bord renseigné à partir des états fiscaux qui a pour ambition la connaissance de la matière fiscale passée et présente, préalable nécessaire au pilotage.

Ce travail n'est à notre sens que le début d'une réflexion à plus long terme. Il s'inscrit, toutes proportions gardées, dans la même perspective que les guides de la fiscalité publiés par certains cabinets spécialisés pour optimiser l'impôt des contribuables que sont les particuliers et les entreprises. Il nécessite un prolongement de la réflexion sur la mise en place d'un observatoire fiscal. Je ne peux qu'encourager les membres de ce groupe de travail à pousser plus loin leur réflexion en définissant les outils d'une démarche prévisionnelle dans une perspective d'aide à la décision fiscale.

Éric Portal
Président de l'Afigese